

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS le 6 JUILLET 2026

Date de convocation :
Le 30 juin 2026

Nombre de membres
Présents : 11

En exercice : 15

L'an deux mille vingt-six le lundi 6 juillet, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqués se sont réunis au Centre Administratif d'Aulnoye-Aymeries.

sous la Présidence de Madame Sabine CAMBRELENG

Présents : Mrs ALEXANDRE VIRGILE, BODIN, DEWAELE, SOUPEZ, Mmes CAMBRELENG, DENYS, VERHAEGHE, GAUCHET, DEPRET, FROMONT, DURIEUX
Etaient excusés : Mmes N'DIAYE, BUREAU, CAPART, Mr BAUDOUX.

Procuration : Mme Bureau à Mme Cambreleng

Secrétaire de séance : Mr Christophe LAJOIE

Objet : Adoption du budget supplémentaire (BS) du CCAS pour 2026
Délibération 1165060726

Le budget supplémentaire est une délibération qui vient modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés. Il est proposé les modifications suivantes :

Reprise des résultats 2025

Le budget supplémentaire reprend les excédents constatés lors du compte financier 2025 :

Excédent de fonctionnement reporté : 581 226,44€

Excédent d'investissement reporté : 141 808,73 €

Ajustements en fonctionnement

Des crédits complémentaires sont inscrits afin de répondre aux besoins constatés depuis le vote du budget primitif :

DEPENSES

Chapitre 11 : Charges générales : 17 500 €

020 611 Prestations de services : 13 000 €

020 6132 Locations immobilières : 100 €

020 6156 Maintenance : 1 000 €

4238 6161 Assurances : 2 000 €

020 6234 Réceptions : 500 €

020 6237 Publications : 900 €

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 563 726.44€

424 65133 Secours d'urgence : 3 000 €

424 65138 Prestations tiers : 2 000 €

020 65888 Autres charges diverses de gestion courante : 558 726,44 € (affectation de l'excédent disponible).

RECETTES

Chapitre 002 : excédent de fonctionnement reporté

01 002 excédents de fonctionnement reporté : 581 226.44€

Ajustements en investissement

Une enveloppe de **141 808,73 €** est inscrite en dépense pour financer des acquisitions et équipements du CCAS (compte 2188 – autres immobilisations corporelles), grâce au report de l'excédent d'investissement 2025 en recette (compte 001, résultat d'investissement reporté)

le Conseil d'Administration, Après en avoir délibéré à l'unanimité pour 12 voix pour,
Adopte le budget supplémentaire 2026 du CCAS

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance le 6 juillet 2026
Pour le président, La Vice-Présidente

